



COMMUNIQUE DE PRESSE



Mercredi 11 mai 2016 :

La loi travail et le 49 3

La Fédération de l'Assurance CFE-CGC, organisation qui ne dépend d'aucun parti politique, regrette profondément la tournure prise hier sur le sujet de la loi travail.

Le recours au 49 3 sur des sujets aussi fondamentaux pour l'avenir des salariés de notre pays est un pas que nous n'aurions jamais imaginé qu'il fut franchi.

Nous avons jusqu'au bout tenté de faire modifier des éléments de cette loi qui remettent en cause des décennies de protection des salariés, acquise chèrement. Nous n'avons été entendu que trop partiellement.

Le sophisme, ou l'hypothèse fautive qui affirme que le fait de licencier facilement permet d'embaucher est un leurre, voire une tromperie caractérisée.

L'entreprise n'est pas une démocratie, nous le savons, cependant, les Relations Sociales qui ont été patiemment construites par les partenaires sociaux pendant des années, ont permis de trouver des équilibres qui respectent chacune des parties. Le déséquilibre instauré par cette loi va générer des injustices dont les salariés vont payer le prix fort, et dégrader durablement le climat social.

Sans rentrer dans une liste exhaustive des différents points de cette loi, la CFE-CGC considère que cette loi qui, curieusement maintenant, ne satisfait personne, est un recul considérable de la protection des salariés qui ne changera malheureusement rien à la situation économique de notre pays ni à la réduction du chômage.

Joël MOTTIER

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :



Joël MOTTIER
Président de la Fédération de l'Assurance
43 Rue de Provence 75009 Paris
président.assurance@cfecgc.fr
☎ : 06 79 29 63 73